

Paquet de tabac neutre : au plus tard pour le 1^{er} juillet

Maggie De Block le veut « au 1^{er} semestre 2019 »

La proximité de la fin de législature n'empêche pas Maggie De Block (Open VLD) de continuer à travailler sur plusieurs projets, en matière de Santé et d'Affaires sociales. Elle les détaille dans une note qu'elle vient de déposer à la Chambre, où elle sera prochainement examinée par les députés.

Qu'y trouve-t-on? Plusieurs choses qui vous concerneront, de près ou de loin.

> **Paquet de tabac neutre.** Tant pour les cigarettes que le tabac à rouler, son entrée en vigueur est annoncée « dans le courant du premier semestre 2019 ». Son cabinet nous confirme: « On n'attend plus que le feu vert de l'Europe, et on travaille dur pour qu'il entre en vigueur avant la fin de la législature ».

> **Alcool.** L'interdiction de vente aux mineurs fera l'objet de contrôles accrus, avec 7 inspecteurs supplémentaires recrutés au SPF Santé.

> **Prisonniers.** Les soins de santé en prison vont être réformés, en collaboration avec Koen Geens.

> **Médicaments.** L'agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS) travaille à la modification de l'autorisation de vente en ligne des médicaments non remboursés.

> **Dentistes.** En juillet 2019, les hygiénistes bucco-dentaires (les assistants de dentistes qui seront bientôt autorisés à pratiquer seuls certains soins) commenceront à recevoir leur agrément

leur permettant d'exercer.

> **Ambulanciers.** Une réglementation pour la profession d'ambulancier de transport non urgent de patients sera élaborée, pour mettre de l'ordre dans le secteur.

> **Quotas.** Pour veiller au respect des quotas de dentistes et médecins, un arrêté royal va créer une « attestation de contingentement ». Seuls les candidats médecins et dentistes qui l'obtiendront pourront avoir accès au stage et à la profession. Seuls eux « pourront également facturer des prestations à l'assurance maladie obligatoire ».

> **Bien-être.** 640 millions d'euros ont été dégagés pour augmenter les allocations sociales, sur base de propositions à remettre par les partenaires sociaux.

> **Fins de carrière.** Le départ en douceur sera accessible à tous les travailleurs du privé, moyennant accord de leur employeur.

> **Burn out.** Un site web centralisera bientôt les infos utiles à tous pour lutter contre ce mal en expansion.

> **Maux de dos.** Un programme de lutte se voit doter de 600.000 € supplémentaires.

> **Incapacité de travail.** Un cadre clair auquel les médecins pourront se référer pour 8 pathologies va voir le jour, afin d'uniformiser les périodes d'incapacité octroyées.

> **Droits sociaux.** La ministre va lancer un site web et une application pour permettre aux citoyens de vérifier les tarifs sociaux ou autres droits supplémentaires d'intervention auxquels ils ont droit, souvent sans le savoir.

> **Maternité.** Les indemnités dues aux indépendantes seront payées plus rapidement.

> **Maladie.** Des indemnités de maladie pourront être payées pendant 6 mois aux personnes continuant à travailler au-delà de l'âge légal de leur retraite.

> **Enquête de santé.** Pour la première fois, elle a mesuré le tour de taille, la taille et le poids ainsi que la force de préhension de 1.100 participants. Elle se termine, ses résultats sont donc attendus début de l'année prochaine.

> **Dépistage.** Celui de la mucoviscidose sera ajouté l'an prochain au dépistage néonatal. ●

CHRISTIAN CARPENTIER